



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 28 juin 2016

Monsieur Christian Roy  
Directeur de projet Extension de Canadian Malartic  
et déviation de la route 17  
100, chemin du Lac Mourier,  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

**Objet :**       Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et  
de déviation de la route 117 à Malartic  
**Questions complémentaires du 28 juin 2016 (DQ2, n<sup>os</sup> 1 à 9)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles **les réponses sont attendues d'ici le jeudi 30 juin** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. (4)

## **Questions complémentaires du 28 juin 2016 (DQ2, n<sup>os</sup> 1 à 9)**

### 1- Les PM10

Il a été indiqué par le promoteur que le ratio moyen entre les PM2,5 et les PM10 « est de l'ordre de deux » (Mme Marie-Odile Fouchécourt, DT1, p. 46). Par contre, un rapport de la mine Canadian Malartic à ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (mis à jour le 8 septembre 2015) fait état, pour 2014, de rejets de 601 tonnes de PM10 et de 107 tonnes de PM2,5 soit plutôt un ratio de près de 5,6 (document déposé DC2).

- a. Comment expliquez-vous cette différence de ratio ?
- b. Ne devrait-on pas, par prudence, utiliser un ratio plus élevé que deux ?  
Discuter

### 2- Les acquisitions de la période 2011-2015

La présentation du promoteur sur les acquisitions de résidences fait état de de 18 résidences acquises pour la période 2011 à 2015 (document déposé DA12, p. 10 à 12). Un participant affirme que, durant cette période, le quart des maisons de sa rue auraient été acquises et indique qu'il a tenté d'en faire partie. Il se demande « *Pourquoi eux ont-ils été achetés et non moi ?* ».

- a. Pour cette phase d'acquisition, indiquez quels ont été les critères qui ont servi à sélectionner les 18 résidences acquises ?
- b. Combien de demande d'acquisition la minière a-t-elle reçues au total durant cette période ? Et quels sont les motifs qui ont pu justifier de ne pas acquiescer à certaines demandes ?

### 3- Le programme d'acquisition pour la zone sud découlant du Guide de cohabitation

- Comment le programme d'acquisition (tel que proposé dans le Guide de cohabitation de mai 2016) tiendrait-il compte de la présence d'activités commerciales pratiquées à domicile ?

#### 4- Les évaluations sociales

Dans le résumé court de l'étude d'impact, il est indiqué que : « *les impacts psychosociaux sont faibles ou modérés pour la majorité des gens mais une minorité vit des impacts importants* » (PR3.3.1, p. 17).

- Expliquer sur quelles valeurs quantitatives s'appuie cette distinction entre majorité et minorité ? Préciser les valeurs quantitatives rattachées respectivement aux impacts psychosociaux faibles, modérés et importants. Expliquer la méthodologie scientifique qui a mené à ces résultats en indiquant notamment le nombre de personnes rejointes et le taux de réponse.

#### 5- L'ajout de buttes-écran

- a. À l'occasion des diverses rencontres et des échanges tenus entre la minière et la population de Malartic, y a-t-il eu des réticences ou de l'opposition exprimées par certains citoyens du sud-est de la ville concernant l'aménagement de nouvelles buttes-écran ?
- b. Si c'est le cas, quelle était la nature des préoccupations exprimées ? Ont-elles été prises en compte dans la conception du projet ? Sinon pourquoi ? Si oui, comment ?

#### 6- Le traitement du minerai

- a. Si le taux moyen de traitement à l'usine étant de 55 000 t/j et le taux maximal de 65 000 t/j, combien de jours par an et combien de fois dans la vie du projet le taux de 55 000 t/j serait-il dépassé ?
- b. Combien de jours par an et combien de fois dans la vie du projet le taux de 65 000 t/j serait-il atteint ?

7- Les stations de suivi de la qualité de l'air

1. L'ajout et la présence d'une 3<sup>e</sup> et d'une éventuelle 4<sup>e</sup> station de suivi de la qualité de l'air sont-elles liés au projet d'agrandissement de la mine ? Dans l'éventualité où le projet d'agrandissement n'aurait pas lieu, l'installation et l'utilisation de ces nouvelles stations se poursuivraient-elles ?

8- Le plan de restauration

Dans la mise à jour du plan de restauration 2015 (document déposé PR5.2.1, annexe S2QC82), le promoteur estime les coûts de restauration du site.

- a. Veuillez préciser comment le potentiel de génération d'acide à long terme est pris en compte dans l'estimation de ces coûts.

Le promoteur mentionne que différentes options de type de recouvrement de faible perméabilité sont actuellement à l'étude et qu'une évaluation de préfaisabilité serait effectuée à l'automne 2015 par la minière et l'équipe de l'URSTM (document déposé PR5.1, p. 150).

- b. Veuillez dresser l'état d'avancement de l'étude de préfaisabilité ainsi que des solutions envisagées.

Le promoteur souligne que « l'usine de traitement de l'effluent sera maintenue en opération tant que la qualité de l'eau de surface, particulièrement celle des eaux de ruissellement et d'exfiltration du parc à résidus et de la halde, ne rencontre pas les critères en vigueur ou tant que persistera un risque d'une dégradation de la qualité de l'eau à long terme » (document déposé PR3.3, 147).

- c. Sur quel horizon de temps de temps le promoteur anticipe-t-il devoir traiter ces eaux ? Veuillez expliquer pourquoi.

Dans la mise à jour du plan de restauration 2015 (document déposé PR5.2.1, annexe S2QC82) le promoteur estime les coûts de restauration du site.

- d. Veuillez préciser comment le potentiel de génération d'acide à long terme est pris en compte dans l'estimation de ces coûts.
- e. Hormis l'ennoisement proposé de la fosse, veuillez préciser si d'autres scénarios de restauration ont été étudiés. Veuillez dresser une liste des scénarios possibles incluant le remblaiement total des fosses et comparer pour chacun les bénéfices et les coûts en termes sociaux, environnementaux et économiques ?

#### 9- Les bilans hydriques

Le promoteur a déposé un tableau du bilan d'eau pour l'année 2015 et un tableau des volumes utilisés pour l'arrosage par camion depuis 2012.

- a. Afin de compléter cette information, veuillez fournir les tableaux des bilans hydriques pour les années d'exploitation antérieures à 2015.
- b. Fournir également les débits d'exhaure mensuels de la fosse principale depuis le début de l'exploitation.